

Séance du Conseil Municipal de Gourgé

Compte rendu de la réunion du Conseil Municipal du 29 mars 2017 à 20h00 à la Mairie de GOURGÉ, sous la présidence de Monsieur FEUFEU David, Maire de la Commune

Etaient présents : FEUFEU David, SIGOGNEAU Anne-Laure, AUBIN Joël, BROCHARD Valérie, GIRARD Jean-Luc, CHALEROUX Ludovic, BOUDIER Mickaël, RIBETTE Aurélien, LAMARCHE Catherine, AUBRUN Xavier, REAU Jean-Christophe et BOINOT Eliane.

Etaient absents : GAILLARD Denis, Lee GILL et Isabelle GAULT pouvoir à Anne Laure SIGOGNEAU.

Secrétaire de séance : Valérie BROCHARD.

* * * * *

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité le compte rendu de la dernière réunion.

* * * * *

1- Mise à jour du règlement du marché

Valérie BROCHARD signale la reprise du marché après une trêve hivernale, cette relance est le vendredi 07 avril 2017 et une mise à jour du règlement s'impose :

1 Pour la modification des horaires : de 17 h 30 à 20 h 00 de avril à mai et de septembre à octobre ;
de 17 h 30 à 21 h 00 de juin à août ;

2 Les routes ne seront plus fermées à la circulation ;

3 Pour l'article 7 concernant l'attribution des emplacements, ils seront payables annuellement de avril à octobre.

Pour l'instant seul trois commerçants seront présents.

Le Conseil Municipal approuve ce nouveau règlement à l'unanimité et autorise Monsieur le Maire à signer le document nécessaire à son exécution.

2- Nouvel indice indemnité élus

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que le décret n°2017-85 du 26 janvier 2017 modifie l'indice de référence de calcul des indemnités des élus.

L'article L2123-20 du code général des collectivités territoriales (CGCT) indique que «les indemnités allouées au titre de l'exercice des fonctions de maire et de président de délégation spéciales... sont fixées par référence au montant du traitement correspondant à l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique».

Jusqu'au 31 décembre 2016, il s'agissait de l'indice brut 1015. Le décret n°2017-85 du 26 janvier 2017 modifie l'indice terminal en créant un indice brut supérieur à 1015 donc un indice majoré différent et une rémunération annuelle différente.

Cette modification s'opère en trois temps : au 1er janvier 2017, au 1er février 2017 et au 1er janvier 2018.

Au 1er janvier 2017 :

indice brut 1022 – indice majoré 826 soit 46 170,84 euros annuels

Au 1er février 2017 :

indice brut 1022 – indice majoré 826 soit 46 447,88 euros annuels

Au 1er janvier 2018 :

indice brut 1027 – indice majoré 830 soit 46 672,81 euros annuels

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de modifier cet indice dorénavant en référence à l'indice terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique en vigueur
Le Conseil Municipal prévoit aussi que l'actualisation s'opère rétroactivement au 1er janvier 2017.

3 Choix de l'employé voirie en CDD

Anne Laure SIGOGNEAU rappelle au Conseil la nécessité d'employer quelqu'un pour un surcroît temporaire d'activité pendant la période printemps/été pour le désherbage et l'entretien voirie.
Elle signale au Conseil Municipal que vingt candidatures ont été réceptionnées après l'annonce diffusée auprès de pôle emploi, seul trois ont été auditionnés et finalement c'est Monsieur Romain MIE qui a été choisi et répond le mieux aux critères et aux aptitudes attendus pour ce poste.

Monsieur Romain MIE travaillera en CDD du 1^{er} avril au 31 octobre 2017, trois jours par semaine pour 21 h hebdo pour la commune de Gourgé et travaillera aussi une journée pour la commune d'Aubigny comme convenu précédemment.

Pour rappel chaque commune emploie cet agent intercommunal.

4 Choix architecte/projet salle des fêtes

Suite à la décision du Conseil Municipal de poursuivre le projet d'extension de la salle des fêtes, le choix d'un architecte s'impose.

Les porteurs du projet SDF (Aurélien, Mickaël et Valérie) ont lancé fin janvier 2016, une **proposition de mission** auprès de plusieurs architectes :

- ARCHIMAG (Bressuire)
- ARCHITECTURE LUC COGNY (Parthenay)
- METISSE Atelier architecture et urbanisme (Bressuire)
- LANCEREAU & MEYNEL (Poitiers)
- BPG + Associés (La Rochelle)

Les dossiers de candidature imposaient plusieurs éléments à fournir et devaient être parvenu sous 2 mois au plus tard, ont répondu :

- ARCHIMAG (Bressuire)
- ARCHITECTURE LUC COGNY (Parthenay)
- METISSE Atelier architecture et urbanisme (Bressuire)

Après avoir trié les candidatures, le constat premier est que sur un montant temporaire de travaux de 400 000 € HT, le montant provisoire de rémunération est entre 52 000 et 53000 €.

Il n'y a aucun cabinet qui se démarque par rapport à son taux de rémunération (environ 13%). En complément, plusieurs visites de salles réalisées par ces cabinets d'architectes ont été faites et leurs dossiers de référence d'opérations similaires ont été étudiés.

Tout cet ensemble a donc permis de faire un choix.

Les porteurs de projet ont retenu l'entreprise METISSE de Bressuire pour un montant de 10 000 € H.T. de frais pour cette première mission, mais pour ce montant total de travaux de 400 000 € il faudra par la suite procéder à un appel d'offres comme le signale Ludovic CHALEROUX.

Le Conseil municipal accepte à l'unanimité la proposition de l'entreprise METISSE de Bressuire.

5- infos urbanisme PLU

Monsieur le Maire interpelle le Conseil municipal sur les motifs de refus de Permis de Construire ou les Déclarations Préalable ; Un entretien a eu lieu avec M GUILLON, Instructeur en charge de l'urbanisme à la Communauté de Communes de Parthenay Gâtine afin de faire le point, il s'avère que la majorité des refus ne respecte pas le PLU en vigueur sur la commune de Gourgé.

Les architectes ou les propriétaires qui déposent les permis ou déclaration ne consultent pas suffisamment le PLU

Après concertation M GUILLON a relevé plusieurs freins constatés dans le PLU dans différents articles et dans différents secteurs U, AU, A, N...

Ne faudrait-il pas envisager une modification de ce Plan Local d'Urbanisme afin de l'assouplir ??
Sachant qu'une modification entraîne un coût et une enquête publique.

A revoir et a rediscuter à une prochaine réunion.

6- Vote des taux 2017

Après délibération, le Conseil Municipal décide à l'unanimité le Maintien des taux pour 2017, à savoir :

Taxe d'habitation	8.49 %
Taxe foncière (bâti)	12.29 %
Taxe foncière (non-bâti)	38.73 %

Conformément à l'article 1640C du Code Général des Impôts, pour 2017, les taux votés sont des taux de référence recalculés afin de prendre en compte le transfert de la fiscalité intercommunale, départementale, régionale et les frais de gestion auparavant perçus par l'Etat.

7- Approbation des comptes de gestion 2016

Ayant entendu l'exposé de Monsieur le Maire précisant qu'il y a identité de valeur entre les écritures du compte administratif et les écritures du compte de gestion du trésorier,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, adopte les comptes de gestion du trésorier pour l'exercice 2016, dont les écritures sont conformes à celles du compte administratif pour le même exercice.

8- Approbation des comptes administratifs 2016

Vu les articles L2121-14, 1612-12 et 2122-21-3 du code général des collectivités territoriales

Considérant les délais de vote du compte administratif,

Considérant les comptes de gestion établis par le comptable de la commune et transmis dans les délais imposé par la loi,

Monsieur Jean-Luc GIRARD, Adjoint aux finances fait lecture des sections de fonctionnement et d'investissement du compte administratif 2016 de la commune et des budgets annexes,

Le Maire ayant quitté la séance, le Conseil Municipal arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-après et adopte à l'unanimité les comptes administratifs de l'exercice 2016, arrêtés comme suit :

COMMUNE

	Recettes 2016	Dépenses 2016	Résultat exercice	Résultat reporté	Résultat clôture
Fonctionnement	693 587.57	569 310.61	+ 124 276.96	+ 165 074.00	+ 289 350.96
Investissement	293 378.74	340 495.95	- 47 117.21	- 178 293.24	- 225 410.45

ATELIER RELAIS

	Recettes 2016	Dépenses 2016	Résultat exercice	Résultat reporté	Résultat clôture
Fonctionnement	0	0	0	- 911.93	- 911.93
Investissement	0	0	0	+ 30 099.96	+30 099.96

P'TITE MARMITE

	Recettes 2016	Dépenses 2016	Résultat exercice	Résultat reporté	Résultat clôture
Fonctionnement	9 600.00	5 493.41	+ 4 106.59	- 3 272.57	+ 834.02
Investissement	0	11 368.46	- 11 368.46	- 12 157.45	-23 525.91

LOTISSEMENT DE L'ARCHÈRE

	Recettes 2016	Dépenses 2016	Résultat exercice	Résultat reporté	Résultat clôture
Fonctionnement	353 774.44	353 774.44	0	0	0.00
Investissement	353 272.78	353 523.61	- 250.83	-5 688.43	- 5 939.26

LOTISSEMENT DE SAINT MARC

	Recettes 2016	Dépenses 2016	Résultat exercice	Résultat reporté	Résultat clôture
Fonctionnement	245860.54	245860.54	0	0	0
Investissement	245860.54	245860.54	0	- 11 529.44	-11 529.44

9- Affectation des résultats et Vote des budgets primitifs 2017

9.1 Affectation des résultats

Ayant entendu l'exposé de Monsieur Jean-Luc GIRARD, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité d'affecter les résultats comme suit :

COMMUNE

Résultat clôture	
Fonctionnement	+ 289 350.96
Investissement	- 225 410.45

Section investissement résultat reporté /2016	- 225 410.45	(compte 001)
Restes à réaliser 2016	37 395.00	
Besoin de financement	262 805.45	
Excédent fonctionnement reporté	+ 262 805.45	(compte 1068)
Résultat de fonctionnement reporté/2016	+ 26 545.51	(compte 002)

ATELIER RELAIS

Résultat clôture	
Fonctionnement	-911.93
Investissement	+ 30 099.96

Ce budget sera soldé avec un report positif de 29 188.03 € au budget de la Commune en section investissement.

PETITE MARMITE

Résultat clôture	
Fonctionnement	+ 834.02
Investissement	- 23 525.91

Section investissement résultat reporté /2016	-23 525.91	(compte 001)
Excédent fonctionnement reporté	+ 834.02	(compte 1068)
Résultat de fonctionnement reporté/2016	0	(compte 002)

LOTISSEMENT DE L'ARCHÈRE

Résultat clôture	
Fonctionnement	0
Investissement	- -5 939.26

Section investissement résultat reporté /2016	-5 939.26	(compte 001)
Résultat de fonctionnement reporté	0	(compte 002)

LOTISSEMENT DE SAINT MARC

Résultat clôture	
Fonctionnement	0
Investissement	- 11 529.44

Section investissement résultat reporté /2015 - 11 529.44 (compte 001)

Résultat de fonctionnement reporté 0 (compte 002)

9.2 Vote des budgets primitifs

Après délibération, le Conseil Municipal décide de voter à l'unanimité les budgets primitifs comme suit :

Commune

Fonctionnement Dép. et Recettes : 744 516.51 €

Investissement Dép. et Recettes : 552 681.80 €

Petite marmite

Fonctionnement Dép. et Recettes : 9 600.00 €

Investissement Dép. et Recettes : 35 882.96 €

Lotissement de l'Archère

Fonctionnement Dép. et Recettes : 353 934.17 €

Investissement Dép. et Recettes : 359 668.15 €

Lotissement de Saint Marc

Fonctionnement Dép. et Recettes : 275 860.54 €

Investissement Dép. et Recettes : 245 860.54 €

10- Questions diverses

Renégociation prêt

Monsieur GIRARD Jean-Luc signale au Conseil qu'une étude est en cours pour négocier un emprunt auprès de la caisse des dépôts qui a été contracté en 2010 pour un montant de 430 000 € au taux de 4.47 % et se terminant en 2029.

Les propositions qui ont été faites par la Caisse des dépôts maintiennent la même durée et ramènent à un taux de 2.45 % environ.

Le Conseil municipal à l'unanimité autorise M GIRARD à mener à bien ces négociations avec la Caisse des Dépôts afin d'obtenir une offre plus attirante pour cet emprunt.

Infos déchets

Après rencontre et débat auprès des responsables communautaires des services déchets, les ordures ménagères seront ramassées tous les quinze jours au lieu de toutes les semaines dans le bourg, pour harmoniser les 39 communes y adhérant.

A partir du 01 mai prochain le bourg et les écarts seront ramassés aux mêmes dates mais sans changer de taux.

Contrat entretien appareils GAZ avec ENGIE

Monsieur AUBIN informe que suite aux difficultés rencontrées avec cette société pour l'entretien de nos appareils GAZ, il propose de dénoncer ce contrat qui est conclue du 1^{er} novembre 2016 avec une échéance au 30 octobre 2017 et de prendre contact avec cette société. Il serait bien de recontacter d'autre entreprises afin d'obtenir un meilleur service et un meilleur suivi.

Rappel des délibérations du 29 mars 2017

- 1- Mise à jour du règlement du marché
- 2- Nouvel indice indemnité élus
- 3- Choix de l'employé voirie en CDD
- 4- Choix architecte/projet salle des fêtes
- 5- infos urbanisme PLU
- 6- Vote des taux 2017
- 7- Approbation des comptes de gestion 2016
- 8 Approbation des comptes administratifs 2016
- 9 Affectation des résultats et Vote des budgets primitifs 2017
- 10- Questions diverses

CONSEILLERS MUNICIPAUX

FEUFEU David	SIGOGNEAU Anne-Laure	BOINOT Eliane	BROCHARD Valérie	AUBRUN Xavier
GAILLARD Denis Absent	BOUDIER Mickaël	RIBETTE Aurélien	GILL Lee Absent	AUBIN Joël
GIRARD Jean-Luc	REAU Jean-Christophe	CHALEROUX Ludovic	GAULT Isabelle Absente pouvoir Anne Laure SIGOGNEAU	LAMARCHE Catherine